

Projet d'équipement et friche urbaine, un exemple : la rocade L.2. à Marseille

par Georges J. AILLAUD* et Maryse GONDTRAN*

La zone de réserve foncière décidée par la Ville de Marseille, en vue de la construction de la 2ème rocade, a donné une "coulée verte" constituée d'une zone maraîchère (Vallon de la Fourragère), de collines plus ou moins boisées (Montolivet, Frais Vallon), de parcs d'anciennes bastides et campagnes.

En effet, la servitude de non aedificandi, sur le tracé et l'emprise de la future 2ème rocade, tout en évitant toute construction nouvelle sur environ 4 kms de longueur entre Frais Vallon et Saint Pierre, a permis à la végétation de se développer ou au minimum de subsister.

Ce qui marque le paysage tout le long du tracé de la future L.2 c'est autant la "colline" que les frondaisons des parcs et jardins. On désigne couramment sous le terme de "colline", non seulement les formations ligneuses hautes comme la

pinède ou le bois de chênesverts, mais aussi toutes les parties anciennement cultivées et qui sont réoccupées par les associations de la garrigue. En effet, après l'abandon des cultures, les stades post-culturels et préforestiers se succèdent avec des espèces indicatrices sans atteindre le stade forestier, par suite de la pression humaine.

Les frondaisons des parcs, allées et des jardins, avec la silhouette caractéristique de certaines de leurs composantes comme les cèdres, les platanes ou les marronniers, structurent le paysage dans certains secteurs.

Le fond du vallon de la Fourragère, avec de grandes étendues herbacées (prairies en friches) mérite bien son nom et a dû correspondre à une longue utilisation du sol en relation avec ses potentialités (arrosage notamment) et a permis aussi l'implantation de maraîchers ! Ces types de végétation et d'occupation du sol sont mis en valeur par le développement de

formations arborescentes sur les marges et les pentes de part et d'autre du vallon, permettant un point de vue extraordinaire sur la chaîne de Carpiagne et Marseilleveyre.

Les associations et les formations végétales rencontrées n'offrent rien d'original sur le plan botanique, mais par contre, il est remarquable de trouver à quelques kilomètres du Centre, des ensembles arborés aussi importants en surface et en volume, qui font oublier que l'on est dans la ville. Cela permet à certaines espèces animales de subsister : nous avons rencontré une mue de couleuvre de Montpellier (la darboussiero) toute fraîche, de 2,10 m de long, à Frais Vallon, à quelques centaines de mètre de la station de métro ! D'autres couleuvres, vraisemblablement de Montpellier, approchant les 1,80 m nous sont parties "entre les pieds", à la campagne Paulet et à la campagne Allemand.

La préservation de certains de ces ensembles arborés, grâce d'ailleurs en partie à la réserve foncière en vue de la construction de la Rocade, est d'un grand intérêt et constitue une chance qu'il faut ne pas perdre, mais au contraire valoriser.

On arrive donc à une situation curieuse où, un projet d'équipement a permis de sauvegarder un ensemble vert, qui est maintenant perçu différemment, l'urbanisation de cette zone s'étant densifiée depuis une vingtaine d'années.

En 1970, l'agglomération de Marseille, comprenait encore 2000 hectares de terres cultivées (Inventaires Statistique de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône). Depuis, une bonne partie a été absorbée par l'urbanisation et les zones vertes qui subsistent n'en prennent que plus d'importance. De plus, sur le tracé de la L2,

(*) Université de Provence St-Charles. Phytomorphologie expérimentale 13331 Marseille Cedex 3.



Photo 2 : Réserve foncière arborée entre Frais Vallon et Montolivet.

Photo G.A.

d'anciennes propriétés "bourgeoises" (bastides et campagnes) avec leurs parcs, leurs allées et aussi leur bâti, sont devenues "autant d'éléments exceptionnels, chargés de signification historique, dans un tissu urbain récent". Elles participent au cadre de vie de la population alentour.

Une bonne partie de ces propriétés ont été acquises par la Ville de Marseille, avec pour objectif la rocade, mais aussi la création d'espaces verts et d'équipements collectifs.

Malheureusement, une bonne partie du patrimoine arborescent va disparaître si la rocade est réalisée (notamment le beau bois de Cèdres de Paulet, une bonne partie de la campagne Allemand), de beaux marronniers, platanes et un ginkgo de 16 mètres près de St Victor...).

Pourtant, il ne faudrait pas perdre de vue, que si nous avons encore cette belle zone verte, s'est bien grâce à la mise en réserve pour la rocade. Un autre aspect positif, c'est que l'on a pu prendre conscience de l'intérêt urbanistique et architectural de plusieurs de ces ensembles bastidaires, de leur intérêt historique comme témoin des anciennes propriétés, avec leur double fonction loisir-production de ce "phénix des terroirs" qu'était Marseille.

Il n'est pas question de douter de l'utilité de la Rocade, mais cela exige une extrême attention dans le traitement de cette zone. Malheureusement, certaines options sont déjà très engagées comme la zone industrielle à St Jean du Désert, dans une zone paysagère très sensible et très importante historiquement.

G.-J.A., M.G.



Photo 3 : Ancien parc bastidaire (La Belle Bastide) avec bouquet de cèdres (arbres de 19 à 24 mètres), cyprès et pin d'Alep dans l'axe de la rocade donc condamnés.
Photo G.A.



Photo 4 : Vallon de la Fourragère depuis St-Jean du Désert, domaines bastidaires tronqués et morcelés (L2 et zones industrielles).
Photo G.A.